

# LA C.F.T.C. FACE A SES RESPONSABILITÉS

*La déconfessionnalisation de la C.F.T.C. touche-t-elle à son terme ? Les récentes décisions de son Conseil fédéral le laissent présager. En novembre, un congrès tranchera démocratiquement. Aujourd'hui, l'un des animateurs du courant qui a lutté pour la transformation de la C.F.T.C. nous donne son opinion sur ce qui sera, en tout état de cause, une étape importante dans le développement du syndicalisme en France.*

**L**E 22 février, le Conseil fédéral de la C.F.T.C. adoptait par 33 voix contre 8 et 5 abstentions, un projet de préambule et d'article premier de statuts, où toute référence confessionnelle est supprimée.

De même en avril, un nouveau titre sera choisi par l'organisme directeur de la Confédération.

L'ensemble de ces propositions sera débattu par les Fédérations et Unions départementales au Comité national de fin mai, avant la décision finale que les syndicats prendront en dernier ressort lors du Congrès fédéral extraordinaire des 6 et 7 novembre prochains.

*Les textes adoptés  
par le Conseil fédéral*

Si le nouveau préambule et le nouvel article premier forment un ensemble assez volumineux, en fait les deux premiers paragraphes de l'article premier constituent la base essentielle de l'action syndicale qu'entend développer la Confédération.

« La Confédération réunit des organisations syndicales ouvertes à tous les travailleurs résolus — dans le respect mutuel de leurs convictions personnelles, philosophiques, morales ou religieuses — à défendre leurs

intérêts communs et à lutter pour instaurer une société démocratique d'hommes libres et responsables.

« La Confédération et ses organisations affiliées affirment que la dignité de la personne humaine, base universelle des droits de l'homme à la liberté, la justice et la paix, et exigence première, de la vie sociale, commande l'organisation de la société et de l'Etat. »

À partir de cet accord fondamental — bâtir en se fondant sur les valeurs communes du mouvement ouvrier une société d'hommes libres et responsables — la suite de l'article premier exprime en termes plus conjoncturels les conséquences principales qu'entraîne la volonté d'atteindre cet objectif.

De même le préambule traduit en un vocabulaire reflétant des influences diverses les droits fondamentaux de l'homme.

Il n'est donc pas étonnant, en dépit d'un effort de synthèse certain, qu'un compromis ait été parfois nécessaire lors de la traduction des conséquences de l'accord de fond quant aux structures et institutions de la société, et quant aux moyens d'y parvenir, car à ce niveau se révèlent les positions idéologiques sous-jacentes.

Mais, tels qu'ils ont été adoptés — et ils l'ont été par la totalité de ceux qui luttent depuis quinze ans pour transformer la C.F.T.C. — ces textes permettent à notre Confédération de faire face à ses responsabilités au sein du mouvement syndical

français, et c'est bien là l'essentiel, car ils proposent aux travailleurs un but et des moyens conformes à toute la tradition syndicaliste de notre pays.

Le but : c'est une société respectant l'entière liberté des hommes et permettant le plein exercice de leur responsabilité.

Et si les statuts ne définissent pas plus clairement ce que doivent être les structures et institutions de cette société, c'est qu'il s'agit là d'un travail permanent d'élaboration. Ainsi, si le préambule fait mention du droit des travailleurs à la responsabilité économique et sociale, les statuts restent imprécis sur les conséquences de ce droit pour l'organisation syndicale.

### *Lutte contre le capitalisme*

Les moyens : c'est d'abord la lutte contre toute forme de capitalisme et de totalitarisme.

Mais il est clair que si la destruction du capitalisme est un moyen indispensable, le critère fondamental c'est la possibilité d'une liberté réelle dans la société post-capitaliste.

C'est en ce sens que la Confédération « entend mener cette action sans ériger en système le principe du développement des antagonismes de classe, mais en favorisant la prise de conscience par les travailleurs des conditions de leur émancipation ».

Car si la lutte de classes, conséquence du système social, doit être menée avec rigueur, s'il convient de développer méthodiquement la lutte syndicale selon les circonstances, il ne s'ensuit pas pour autant que nous adhérons au dogme du développement inéluctable des antagonismes de classe conduisant automatiquement à l'effondrement de la vieille société, lors de la catastrophe finale, comme un fruit pourri tombe de l'arbre.

La lutte des classes, aussi vigoureuse soit-elle, a une limite : celle où la démocratie serait détruite par une dictature dite du prolétariat, celle où ne serait plus respecté l'avertissement fameux donné par Rosa Luxembourg aux révolutionnaires russes dès avant 1920 : « La liberté, c'est toujours la liberté de celui qui pense autrement. »

Dans cette lutte, l'indépendance du syndicalisme, rendue manifeste par la suppression des références confessionnelles, est vigoureusement soulignée par l'affirmation d'une volonté de totale autonomie dans l'ordre intellectuel — l'élaboration — et dans l'ordre pratique — les moyens et alliances à réaliser.

Enfin, avant de proclamer sa volonté de faire face aux responsabilités internationales du mouvement ouvrier français, le projet d'article premier inscrit comme un principe essentiel la volonté de démocratie interne de la confédération.

### *Le sens de cette transformation*

Ainsi, la « déconfessionnalisation de la terminologie confédérale » approche-t-elle de son terme.

Inéluctablement, la partie de classe ouvrière que les conditions historiques avaient conduite à fonder un syndicalisme chrétien s'est sentie, après 1919, de plus en plus solidaire de l'ensemble du mouvement ouvrier avec lequel elle devait faire corps dès 1936, puis dans la Résistance.

Mais c'est après la Libération de notre pays, alors que la déviation totalitaire du mouvement ouvrier a dominé la C.G.T., et que la C.G.T.-F.O. a échoué dans son effort de prise en charge de la tradition syndicaliste française, qu'il est apparu clairement à toute une génération de militants de la C.F.T.C. que le rôle de leur organisation pouvait être déterminant dans la reconstruction du syndicalisme

français.

Bien sûr, il s'agit déjà, par la suppression des apparences confessionnelles de notre organisation syndicale, de manifester plus clairement son indépendance totale vis-à-vis de tout groupement extérieur et sa volonté de rassembler tous les travailleurs désireux de construire une société assise sur la base des valeurs communes du mouvement ouvrier.

Mais nous savons bien que nous n'aurions pas atteint totalement notre but si la seule conséquence en était l'élargissement de l'influence de la C.F.T.C. par la suppression de barrières artificielles mises à l'adhésion de nombreux camarades, d'accord avec le sens de sa lutte mais réticents pour la rejoindre du fait de ses apparences.

Il s'agit aussi, beaucoup plus largement, de répondre aux responsabilités que la situation historique a données à la C.F.T.C. au sein du mouvement ouvrier, c'est-à-dire réaliser l'espoir des travailleurs de construire le socialisme dans la liberté.

*Construire le  
socialisme dans la  
liberté*

Enfin, si, en elle-même, la transformation de la C.F.T.C. n'est pas déterminante pour la réalisation de l'unité syndicale — car il y a longtemps que la déconfessionnalisation y est un fait acquis, du moins pour une large majorité — cette modification

contribuera à poser plus clairement le problème.

Vis-à-vis de la C.G.T., l'obstacle n'apparaîtra plus comme résidant en une opposition irréductible entre deux philosophies, mais comme une différence fondamentale de conception du syndicalisme. Le problème placé sur son véritable terrain permettra un approfondissement plus positif des oppositions où peut s'accélérer l'évolution de la conception léniniste du syndicat, courroie de transmission.

Et cette perspective aurait encore plus de chances de se réaliser si les centrales syndicales qui déterminent leur action, indépendamment du parti communiste, menaient le même combat idéologique de reconquête syndicaliste d'une classe ouvrière très largement inorganisée.

En 1952, le syndicat C.F.T.C. de Michelin, à Clermont-Ferrand, votait une première résolution demandant l'abandon des références confessionnelles de la C.F.T.C. Depuis, cette perspective s'est imposée à une large majorité des militants de la Confédération comme une nécessité pour donner au mouvement ouvrier français un espoir réel. Cet espoir, les adhérents et militants C.F.T.C. actuels ne le concrétiseront pas seuls. Mais ils sont conscients, par la transformation en cours, d'aider puissamment à sa réalisation.

**Edmond MAIRE,**

Secrétaire général de la Fédération des Industries chimiques C.F.T.C.